

Ct^e de Biégue

En 1855 et s'agit formé dans la paroisse de St Pierre, l'autorité de l'évêque. Parait, une commission composée, entre autres, de quelques notables de la paroisse catholique, M^r le marquis de Nabet et M^r de Vermilh. Cette commission avait pour but de fonder un établissement de religieuses pour, comme des secours aux pauvres, et au point de vue et d'être chrétiennement les petites filles de la paroisse et surtout les filles de la classe ouvrière.

Le village de Biégue, situé à un peu plus d'un kilomètre de Thoiry fut choisi par ces dames, comme étant un centre de population considérable et le point de leur propre à l'exécution de leur projet. C'est une dame de ce village qui cherchant un local convenable dont ils s'occupaient la jouissance par un bail de six ans, espérant par cela même éviter de ce temps le pourraient en faire l'acquisition. Ils envoyaient en même temps une souscription qui leur procura bientôt les ressources nécessaires pour commencer l'œuvre.

Le mois de novembre de la même année se tint un traité entre la supérieure de la congrégation et M^r le Marquis de Nabet, président de la commission et agissant au nom de la commune. En vertu de ce traité, M^r de Nabet s'engage :

- à fournir un local approprié aux besoins de l'établissement et fournir en tout le mobilier nécessaire, soit en bois soit en ferblanc. Dans ce mobilier se trouvent compris le lit et les ustensiles de ménage.
- La Supérieure s'engage à fournir en communément un reliquaire, de son ordre et à en augmenter le nombre de son besoin de l'établissement d'acquiescent et de la redonner à son profit.
- Un traitement annuel de deux mille francs